

Charte d'accueil des groupes scolaires au Musée de Melun

Elèves, enseignants et accompagnants

La charte est à viser et signer et à renvoyer par mail en même temps que la confirmation de votre réservation.

Afin de **maintenir la qualité d'accueil du jeune public et la qualité de la visite accompagnée**, nous vous demandons de bien vouloir respecter les conditions de cette charte et de prendre connaissance avec vos élèves et vos accompagnateurs des consignes ci-dessous avant d'entrer au musée.

L'enseignant devra prévenir, le cas échéant, les médiateurs, afin de garantir un accueil des personnes en situation de handicap dans les meilleures conditions.

1 – INFOS AVANT DE S'INSCRIRE

Le musée est sur 2 niveaux **sans ascenseur**.

Les enseignants et accompagnateurs sont autorisés à prendre des photos des œuvres sans flash.

Le personnel du musée est susceptible de prendre des photos, pendant le déroulé de la séance pour la communication du musée (sauf refus express de l'enseignant à l'arrivée). Tous les visages sans exception seront floutés avant publication.

Il n'est **pas possible de pique-niquer** au musée.

échanges pour les compléments d'informations ou tout autre échange nécessaire.

Les copies des formulaires papiers sont détruites en fin d'années scolaires conformément à la loi et dans le cadre des obligations de la RGPD.

Le musée se réserve le droit d'annuler les visites pour des raisons de sécurité ou consigne ministérielle. La visite est alors reportée à une date ultérieure dans la mesure des possibilités d'accueil.

Les enseignants qui annulent une visite peuvent demander un report à une date ultérieure dans la mesure des possibilités d'accueil. Les demandes de changement de date, sont étudiées au cas par cas.

2 - RESERVATIONS EN LIGNE

La demande de visite-atelier se fait uniquement depuis le site de la ville www.ville-melun.fr sous l'onglet Temps libre puis musée d'art et d'histoire de Melun puis sous « groupes scolaires ».

Une demande par enseignant et par classe y compris pour les classes dédoublées.

Les dates d'inscriptions pour chaque année scolaire sont ouvertes à la date indiquée sur le site.

Un formulaire d'inscription est en ligne.

Aucune demande d'inscription par mail ne sera prise en compte.

**Pour une même classe au maximum :
2 demandes de visites accompagnées + 1 Parcours croisé sont possibles**

Après l'accord définitif de la date de réservation, celle-ci doit être confirmée par l'enseignant par retour de mail* afin qu'elle soit validée. ***Avec la charte signée en pièce jointe.**

L'adresse mail renseignée par l'enseignant sur le formulaire d'inscription, est celle des

3 – ACCES AU MUSEE

En bus : il est possible de se faire déposer côté Seine, quai de la Courtille, près de l'arrêt de bus ; **mais l'entrée au musée se fait désormais uniquement par la rue du Franc-Mûrier.**

Aucune place de stationnement n'est prévue pour les bus à proximité du musée.

Possibilité de stationnement sur le parking de la piscine.

Les groupes scolaires doivent **sonner au portillon, 5 rue du Franc Mûrier**, pour s'annoncer, et doivent **refermer la porte derrière eux**, à l'entrée et à la sortie du musée. Un porte manteau est mis à disposition pour déposer, manteaux, casquettes, sacs et parapluies, Toute nourriture, boissons et chewing-gums sont formellement interdits dans les salles.

Le nombre exact d'enfants et d'accompagnateurs doit être donné à l'accueil.

4 – DEROULEMENT DE LA VISITE

L'accueil des classes est assuré à partir de 9h00 le matin et de 13h30 l'après-midi.

L'enseignant est responsable de ses élèves.
Il est tenu d'assister à l'ensemble de la séance.

Tout retard est amputé du temps de visite et doit être signalé avant l'arrivée au musée.

Chaque groupe comporte au minimum 1 accompagnateur en visite, si possible 2, soit 1 à 2 personnes en plus de l'enseignant (les médiateurs du musée ne comptent pas comme accompagnant).

Les accompagnateurs sont responsables de chaque membre de leurs groupes à l'intérieur du musée et doivent veiller à la bonne tenue de celui-ci. Pour se faire, ils sont priés de ne pas s'absenter pendant la visite.

La présence d'un groupe ne doit pas perturber le public présent dans le musée.

Les responsables des groupes doivent veiller à un niveau sonore acceptable

Un accompagnateur est obligatoire pour l'accès des élèves aux sanitaires.

Les téléphones portables doivent être éteints.

Il est strictement interdit de toucher les œuvres, de prendre appui sur les collections présentées, de s'asseoir sur les socles.

Pour le confort de tous, la visite doit se dérouler dans le calme : le personnel se réserve le droit de demander d'isoler un enfant perturbateur ; l'enfant devra être surveillé par un des accompagnateurs ou l'enseignant.

Le personnel du musée se réserve le droit de demander au groupe qui ne respecterait pas les consignes indiquées ci-dessus de quitter le musée avant la fin de la séance.

5 – PARCOURS CROISÉS

Les consignes, ci-dessus, qui s'appliquent pour les visites accompagnées sont également valables dans le cadre des Parcours croisés au musée.

Pour l'atelier Parcours en Seine

Il revient alors **exclusivement à l'enseignant de contacter le musée pour récupérer les œuvres** réalisées en atelier.

Les œuvres **en terre** (sans cuisson ou après cuisson) sont gardées dans un **délai maximum d'un mois**.

Les œuvres en **peinture, gravures et techniques mixtes** sont gardées dans un **délai maximum d'une semaine**.

Après ce délai, elles sont recyclées ou détruites, le musée n'ayant pas la place de stocker toutes les œuvres non récupérées.

Nom de l'enseignant (en toutes lettres), nom de l'établissement

Date et signature

Musée d'art et d'histoire de Melun
5 rue du Franc mûrier - 77008 Melun
Téléphone : 01 64 79 77 70
Email : musee@ville-melun.fr



musée de France

